

PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SEANCE

CIRC, Lyon

Jeudi 18 mai 2017, à 14h10

Président : Dr Mark Palmer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Secrétaire : Dr Christopher P. Wild, Directeur du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Rapport du Conseil scientifique sur sa cinquante-troisième session (suite) Réponse du Directeur aux recommandations du Conseil scientifique sur sa cinquante-troisième session (suite)	4
2. Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux comptes et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	7
3. Projet de Programme et de Budget (2018–2019)	12

Représentants des Etats participants

Dr Mark PALMER, <i>Président</i>	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Dr Adam BABBS	
Professeur Mads MELBYE, <i>Vice-Président</i>	Danemark
M. Keith COMISKEY, <i>Rapporteur</i>	Irlande
M. Thomas IFLAND (<i>excusé</i>)	Allemagne
Professeur Brendan MURPHY	Australie
Dr Britta KUNERT	Autriche
M. Lieven DE RAEDT	Belgique
<i>Pas de représentant</i>	Brésil
Dr Stephen M. ROBBINS	Canada
Mme Lucero HERNANDEZ	
Dr Rafael DE ANDRÉS MEDINA	Espagne
Dr Peter MAMACOS	Etats-Unis d'Amérique
Dr Therese TRACY	
Dr Zoya SEREDA	Fédération de Russie
Dr Jaakko YRJÖ-KOSKINEN	Finlande
Dr Janne PITKÄNIEMI	
Professeur Norbert IFRAH	France
Mme Jocelyne BERILLE	
M. Rajeev KUMAR	Inde
Professeur Walter RICCIARDI	Italie
M. Hiroyuki YAMAYA	Japon
Dr Hitoshi NAKAGAMA	
Dr Seiichiro YAMAMOTO	
Dr Rachid BEKKALI (<i>excusé</i>)	Maroc
Dr Latifa BELAKHEL	
Dr Edgar RIVEDAL	Norvège
M. Henk E. SOORSMA	Pays-Bas
M. Jack HUTTEN	
Dr Al-Hareth M. AL-KHATER	Qatar
Dr Minkyu KANG	République de Corée
Dr Sungwoo LEE	
Dr Hyungkook YANG	
Dr Jeong Soo IM	
Professeur Jan-Ingvar JÖNSSON (<i>excusé</i>)	Suède
Dr Diane STEBER-BÜCHLI (<i>excusée</i>)	Suisse
Dr Ezgi HACIKAMILOGLU	Turquie

Organisation mondiale de la Santé

Dr Oleg CHESTNOV, Sous-Directeur général, Maladies non transmissibles et santé mentale (NMH)

Mme Sigrid KRANAWETTER, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS

Dr Andreas ULLRICH, Conseiller auprès de Sous-Directeur général, NMH, Agent de liaison
OMS/CIRC

Observateurs

Professeur Béatrice FERVERS, Présidente du Comité d'éthique du CIRC

Dr Sonali JOHNSON, Responsable des actions de sensibilisation, Union internationale contre le
Cancer (UICC)

Professeur Ellen KAMPMAN, Présidente sortante du Conseil scientifique

Professeur Giske URSIN, Présidente élue du Conseil scientifique

Commissaire aux comptes

M. Lito Q. MARTIN, Commission de vérification des comptes, Philippines (*excusé*)

Secrétariat

Dr C.P. WILD, *Secrétaire*
Dr T. LANDESZ

Mme A. BERGER
Dr F. BRAY
Dr P. BRENNAN
Mme D. D'AMICO
M. P. DAMIECKI
Dr P. FERRARI
Dr S. FRANCESCHI

Mme E. FRANÇON
Dr N. GAUDIN
Dr M. GUNTER
Dr Z. HERCEG
Dr R. HERRERO
Dr A. KESMINIENE
Dr D. LOOMIS
Dr J. MCKAY
Dr M. MENDY
Dr R. NJIE

Dr H. OHGAKI
Dr R. SANKARANARAYANAN
Mme A. SANTHIPRECHACHIT
Dr A. SCALBERT
Dr J. SCHÜZ
Dr I. SOERJOMATARAM
Dr K. STRAIF
Dr M. TOMMASINO
Dr J. ZAVADIL

1. RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR SA CINQUANTE-TROISIEME SESSION : Point 6 de l'Ordre du jour ([Document GC/59/3](#)) (suite)

REPONSE DU DIRECTEUR AUX RECOMMANDATIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR SA CINQUANTE-TROISIEME SESSION : Point 7 de l'Ordre du jour ([Document GC/59/4](#)) (suite)

En réponse à une question du Dr YRJÖ-KOSKINEN (Finlande), le Professeur KAMPMAN (Présidente sortante du Conseil scientifique) déclare que le Conseil scientifique considère que l'investissement dans les équipements pour les biobanques et pour le séquençage nouvelle génération est certes coûteux, mais néanmoins nécessaire pour créer et maintenir le potentiel et les compétences en interne.

Le SECRETAIRE confirme que le Centre essaie, si possible, de ne pas dupliquer les moyens technologiques et les compétences déjà disponibles à Lyon, comme le séquençage à grande échelle.

Le Dr ROBBINS (Canada) suggère au CIRC d'utiliser à l'avenir ses installations de bioinformatique pour développer l'intelligence artificielle, par exemple dans le domaine de la prévention. Il devrait être possible d'améliorer le processus des Monographies en communiquant davantage au plus haut niveau avec l'OMS, en impliquant les agences de réglementation, par exemple via des webinars interactifs en temps réel, en prêtant plus d'attention aux répercussions possibles des résultats des Monographies dans le monde réel et en étant mieux informé des travaux similaires réalisés par d'autres groupes de recherche à travers le monde.

Le Professeur MURPHY (Australie) félicite le Conseil scientifique pour son travail et souscrit pleinement à ce rapport.

Le Dr MAMACOS (Etats-Unis d'Amérique) ajoute que le Centre devrait alerter davantage les Etats participants des réunions des Monographies et des conclusions potentiellement polémiques. Il soutient la politique de libre accès aux publications et approuve les indicateurs pour l'évaluation de la Stratégie à moyen terme, et se félicite du bon classement des sections lors des audits.

Le SECRETAIRE répond que le Centre collabore étroitement avec le Département Communication de l'OMS. Il prévoit d'employer un spécialiste de la communication multimédia en plus de l'attaché de presse nommée récemment.

Les Etats participants et tous les autres Etats Membres de l'OMS sont informés des évaluations à venir, un an à l'avance, via la liste de diffusion des Monographies. Dix jours avant la réunion du groupe de travail, une note d'information est envoyée aux membres du Conseil scientifique et du Conseil de Direction ainsi qu'aux agences de réglementation, décrivant la substance qui va être

évaluée, les voies d'exposition et les évaluations antérieures des risques. Dès qu'ils sont disponibles, les résultats de l'évaluation sont communiqués au *Lancet Oncology*, avec un embargo de 24 heures sur leur publication.

M. YAMAYA (Japon) note que cette question reflète un malentendu fondamental dans le public et chez les décideurs politiques : la recherche doit informer et influencer l'élaboration des politiques, mais elle ne doit pas être dictée par celle-ci. L'élaboration des politiques dépend non seulement des résultats purement scientifiques, mais aussi de l'interprétation des conséquences de ces résultats sur la santé publique par les chercheurs. Il soutient les efforts du Directeur pour assurer une meilleure collaboration avec le siège de l'OMS et les autres partenaires en vue d'améliorer la communication avec le public.

M. DE RAEDT (Belgique) se déclare en faveur de la création d'un groupe consultatif mixte CIRC/OMS sur la communication. Le CIRC mène les recherches et présente ses résultats à l'OMS : c'est à l'OMS de décider ce qu'elle veut faire de l'information. Le programme des Monographies est une activité fondamentale du Centre, et doit donc être financé principalement par le budget ordinaire.

Le Conseil de Direction devrait intervenir pour faire savoir que les pressions exercées sur les membres du groupe de travail, comme les poursuites judiciaires individuelles contre des experts, ne sont pas acceptables. Il demande si la participation de représentants de l'industrie appartenant à des sociétés comme le géant de l'agrochimie Monsanto est pleinement conforme au Cadre de collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques [*Framework of engagement with non-State actors* – FENSA] adopté en 2016.

Le SECRETAIRE répond que la compétence du CIRC ne se limite pas exclusivement à la recherche pure : le Centre possède une grande expérience dans l'évaluation des conséquences de ses conclusions sur la santé publique et il est disposé à faire bénéficier l'OMS de ses compétences pour l'élaboration des recommandations destinées aux Etats Membres. Le groupe consultatif CIRC/OMS proposé étudiera par exemple les limites à accorder à l'interprétation des preuves scientifiques provenant de l'évaluation des Monographies ou les conseils à adresser aux Etats Membres. La décision d'envisager de nouvelles mesures concernant la politique de communication dépend de l'issue de cette session du Conseil de Direction et des décisions prises par l'OMS et ses Etats Membres. Les publications prioritaires du Centre comprennent non seulement les Monographies mais aussi d'autres grandes collections comme les Manuels [*Handbooks*] de prévention du cancer. Ces deux collections sont financées en partie par des sources extrabudgétaires, les ressources du budget ordinaire étant très limitées.

Un représentant de Monsanto a assisté à la réunion de la Monographie sur le glyphosate en 2015, par souci de transparence. Les observateurs ne sont pas autorisés à voter ni à participer à la rédaction des recommandations. Les Monographies ne sont pas à proprement parler des normes sanitaires et ne sont donc pas assujetties au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques de l'OMS.

Mme KRANAWETTER (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) confirme que les réunions des Monographies ne sont ni des réunions normatives ni des réunions des organes directeurs, et ne sont donc pas assujetties au Cadre de collaboration. Elle précise encore qu'aucun des membres du groupe de travail n'a personnellement fait l'objet de poursuites : ils ont été convoqués en tant que témoins experts pour expliquer les résultats de la Monographie ou appelés à divulguer des documents dont certains sont, en réalité, la propriété intellectuelle du CIRC et/ou de l'OMS.

Le Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) se réjouit de la proposition d'extension des capacités en bioinformatique, et demande de soumettre chaque année au Conseil de Direction un rapport sur la stratégie en matière de bioinformatique.

Il s'inquiète du fait que le libre accès n'a été fourni que pour environ 38% des publications du Centre, et que seulement la moitié du budget accordé par le Conseil de Direction a été utilisé. Le Secrétariat devrait envisager d'autres moyens d'améliorer le libre accès, par exemple par des pré-impressions, l'accès libre après une période d'embargo ou la publication dans des revues ouvertes ou dans la partie en libre accès de PubMed Central, géré par la *National Library of Medicine* [Bibliothèque nationale de médecine] des Etats-Unis. Il est bien conscient du fait que la collection Classification OMS/CIRC des tumeurs (ou collection des '*Blue Books*') constitue une source de revenus précieuse pour le Centre, mais ces publications sont hors de portée de nombreux PRFI : il demande le détail des ventes dans ces pays et se demande ce que l'on pourrait faire pour que les *Blue Books* leur soient plus accessibles.

Le Professeur IFRAH (France) fait remarquer que la recherche du CIRC est présentée, en premier lieu, aux scientifiques et aux organismes de financement et qu'elle pourrait, de ce fait, avoir besoin d'être « traduite » en langage courant pour que le public et les agences gouvernementales non spécialistes la comprennent correctement.

Le SECRETAIRE affirme qu'il sollicitera régulièrement l'avis du Conseil scientifique en ce qui concerne la bioinformatique.

Il a fallu plus de temps que prévu pour faire connaître l'existence d'un financement dédié à la publication en libre accès. Les demandes de publication en libre accès augmentent maintenant. Le libre accès complet (par la voie « dorée ») est très cher, environ 3000 dollars US par publication, et ne représente donc pas une option réaliste pour toutes les publications du CIRC.

Le Centre est tributaire des recettes de la collection des *Blue Books*, et la plupart des ventes concernent des institutions des pays développés, mais il cherche d'autres moyens de rendre ces livres abordables pour les pays en développement, notamment par la publication électronique ou la fourniture d'exemplaires gratuits. Par ailleurs, le CIRC fait partie du programme Hinari de l'OMS, qui permet aux PRFI d'avoir accès à une importante collection de publications en biomédecine et en santé.

Mme LEE (Gestionnaire des connaissances, Groupe Communication) précise la différence entre publication en libre accès par la « voie dorée » et publication en libre accès par la « voie verte » selon laquelle les publications sont disponibles après une période d'embargo de 6 à 12 mois.

Le Professeur KAMPMAN (Présidente sortante du Conseil scientifique) exprime sa conviction que l'adoption du programme de libre accès, très précieux pour les PRFI, va bientôt se développer.

Le Professeur URSIN (Présidente élue du Conseil scientifique) se réjouit de la réaffirmation par le Directeur de son attachement à l'indépendance du programme des Monographies.

Le PRESIDENT résume que le Directeur est en définitive responsable du choix des substances à évaluer dans le cadre du programme des Monographies, et qu'il bénéficiera du plein appui du Conseil de Direction dans ses discussions avec l'OMS sur la communication des conclusions des Monographies au grand public. Il suggère de reporter à la session suivante l'examen du projet de résolution associé à ce point de l'Ordre du jour, pour permettre l'inclusion d'une nouvelle rédaction reflétant la discussion du Conseil de Direction.

Il en est ainsi convenu.

2. RAPPORT FINANCIER ANNUEL, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 : Point 8 de l'Ordre du jour ([Document GC/59/5](#))

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances), illustrant ses propos à l'aide de diapositives, indique que les états financiers du CIRC et les notes y afférentes sont établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et que le Rapport financier annuel est présenté conformément au Paragraphe 6.1 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances) ajoute que le Commissaire aux comptes a rendu un avis sans réserve, indiquant que les états financiers sont pleinement conformes aux normes IPSAS. Dans son rapport, le Commissaire aux comptes a également revu

les procédures opérationnelles et comptables, et émis six recommandations pour leur amélioration, notamment à propos de la planification du travail de la Section Soutien à la recherche et du système de gestion des performances sur lequel le travail progresse. Le Commissaire aux comptes a également félicité le Centre pour avoir clos avec succès, au cours de l'année écoulée, les 13 recommandations émises lors de l'audit qui restaient en attente : c'est une avancée majeure qui traduit l'attachement du CIRC aux principes de gestion efficace.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances), soulignant la santé financière du Centre selon les différents types de financement, rappelle que le budget ordinaire, principale source de financement opérationnel, a été approuvé par le Conseil de Direction pour un montant de 21,36 millions d'euros pour 2016, dont 250 000€ provenant du Fonds spécial du Conseil de Direction. Le taux de recouvrement des contributions des Etats participants s'élevait à 91% fin 2016, et a atteint 96% début 2017. Plus de la moitié des Etats participants ont déjà versé une contribution pour l'année 2017. Le taux d'utilisation du budget pour 2016 est proche de 95% et un solde minime a été reporté sur 2017. Le Centre a été autorisé à utiliser au cours de l'exercice biennal jusqu'à concurrence de 500 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction pour couvrir les pertes de change, et une perte de 126 000€ encourue en 2016 a été imputée à ce Fonds.

Le fonds de roulement a été créé pour financer temporairement les arriérés des contributions statutaires ; fin 2016, 338 000€ ont été restitués sur le compte et un montant de 854 000€ a été provisionné pour les arriérés, ce qui laisse un solde de 1,2 million d'euros. Une autre demande d'emprunt pourrait être faite à l'avenir auprès du Conseil de Direction pour reconstituer le compte.

Le Fonds spécial du Conseil de Direction présentait un solde de 12 millions d'euros en décembre 2016 ; il a été reconstitué avec les remboursements de la Fédération de Russie, source de financement sur laquelle il ne faudra plus compter dorénavant, étant donné que les remboursements sont maintenant achevés. Le Fonds compte aussi sur le paiement des nouveaux Etats participants. La vente des ouvrages génère également des revenus, notamment la publication accélérée des *Blue Books* ; cela a permis de doubler les recettes des publications qui ont atteint 1,6 million d'euros en 2016. Le Centre n'a pas ménagé ses efforts pour assurer un flux stable de recettes issues des publications. Il convient de noter que la moitié du solde de 12 millions d'euros du Fonds résulte de diverses résolutions du Conseil de Direction. Les prévisions d'évolution du Fonds spécial jusqu'en 2019 figurent dans le Document GC/59/Inf.Doc. No.2.

Le Compte des Contributions volontaires comprend les contributions à objet spécifié et sans objet spécifié, y compris les dons individuels de particuliers. Un bon flux de recettes a été obtenu en 2016 grâce aux subventions et aux donateurs, ce qui a porté le solde à 11,6 millions d'euros environ. Le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme est alimenté par les frais généraux prélevés sur les contributions volontaires à objet spécifié ; selon le Règlement financier et les Règles de gestion financières de l'OMS, le CIRC est autorisé à percevoir 13% de coûts indirects qui peuvent ensuite être réinvestis dans le Centre.

Le compte "Autres" des Etats participants comprend la valeur nette des immobilisations corporelles et présente le passif non capitalisé relatif aux avantages sociaux du personnel, établis conformément à IPSAS39. Le montant total du passif non capitalisé, qui s'élevait à 47,5 millions d'euros en décembre 2016, résulte en grande partie de la portion non capitalisée de l'Assurance-maladie après la cessation de service (AMCS). Le passif est calculé en dollars américains et a encore augmenté en 2016 du fait de la dévaluation de l'euro (perte de change non matérialisée), de la mise en application d'IPSAS39 et de l'augmentation des coûts. Le CIRC collabore étroitement avec l'OMS pour résoudre ce problème de déficit qui a atteint 34,4 millions d'euros en 2015 (avant retraitement). Pour combler progressivement ce déficit, les cotisations d'assurance du personnel vont continuer à augmenter de 4% par an et l'OMS envisage trois scénarios selon l'augmentation des cotisations, élevée (scénario en cours actuellement), modérée ou faible. Les autres options en cours d'étude consistent à revoir régulièrement les hypothèses et les mesures à prendre pour diminuer les coûts.

Le SECRETAIRE mentionne que le Centre a reçu une lettre du Ministère de la santé du Brésil, dans laquelle il s'engage à verser dès que possible les contributions en suspens. Seul pays d'Amérique latine membre du CIRC, le Brésil a l'intention de continuer à promouvoir et à soutenir le développement de projets de recherche conjoints et à contribuer techniquement et financièrement au CIRC en tant qu'Etat participant.

Le Dr TRACY (Etats-Unis d'Amérique) félicite le Service des finances d'avoir mis en œuvre et clos un si grand nombre de recommandations du Commissaire aux comptes, ce qui est rare parmi les organisations des Nations Unies. Il convient de féliciter le Centre pour son efficacité, sa transparence et sa responsabilité. Elle aimerait savoir combien de membres du personnel du CIRC peuvent prétendre à l'AMCS et comment l'augmentation des effectifs impacte le passif. Elle demande quelles mesures sont prises pour atténuer les pertes résultant des fluctuations des taux de change. Elle demande si l'on dispose de chiffres sur la prévisibilité du budget des trois exercices biennaux précédents. En ce qui concerne le coût du soutien au programme, combien de donateurs paient le taux de recouvrement normal de 13% sur les contributions volontaires ?

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) répond qu'il est exceptionnel que le taux des recouvrements perçus par le Centre soit inférieur à 13% et que plus de 90% des donateurs l'acceptent. La prévisibilité des financements est généralement très élevée : le calendrier est très important, en particulier pour les subventions pluriannuelles, étant donné que les rentrées peuvent avoir été comptabilisées au cours de l'année précédente alors que les dépenses s'étalent sur les années suivantes. Le principal problème à l'origine du déficit tient à la perte de change non matérialisée résultant de la réévaluation du passif de AMCS. Le montant de la perte de change fluctue également en fonction du moment où les revenus des subventions en espèces sont encaissés et du moment où ils sont comptabilisés.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances) ajoute que le risque de pertes de change est maîtrisé car la majorité des dépenses du Centre sont en euros et son budget est également exprimé en euros. Certaines subventions sont exprimées dans d'autres devises, mais le risque est généralement assuré par les tiers. Outre le déficit virtuel futur de l'AMCS, qui ne serait réalisé qu'en cas de fermeture du CIRC, le déficit est minime. Il n'est donc pas nécessaire à ce stade d'avoir recours à une couverture ou à d'autres mécanismes visant à couvrir le risque.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) précise qu'en 2016, le nombre de membres du personnel habilités à bénéficier de l'AMCS était de 239, ce qui représente une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente.

Le Dr TRACY (Etats-Unis d'Amérique) demande si le chiffre de 239 représente 40% ou 50% de l'effectif total. Elle voudrait comprendre les responsabilités en jeu et si le recrutement de personnel temporaire sur le budget des contributions volontaires peut entraîner des engagements à long terme en ce qui concerne l'AMCS.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) répond que 100% du personnel actuel est couvert par l'AMCS.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances) ajoute que le CIRC emploie 239 personnes et que la contribution à l'AMCS débute le premier jour de leur arrivée au CIRC.

M. COMISKEY (Irlande) demande s'il ne serait pas possible de calculer le passif de l'AMCS en euros, ce qui permettrait d'éviter les pertes de change. Il aimerait savoir s'il est possible de prédire de nouveaux déficits.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances) répond que le CIRC ne peut pas éviter les fluctuations des taux de change, étant donné qu'il fait partie du régime d'assurance-maladie de l'OMS, qui est calculé en dollars des Etats-Unis. Du fait de sa taille relativement petite, le CIRC a tout à gagner à s'intégrer dans un système plus large et il fait partie du Comité mondial de surveillance, ce qui lui permet de faire des recommandations. Les pertes de change sont virtuelles et devraient disparaître à l'avenir.

Mme HERNANDEZ (Canada) félicite le CIRC pour l'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes, preuve de la qualité et l'excellence du travail du CIRC en termes de gestion financière. Le taux d'exécution du budget pour l'exercice biennal est élevé, preuve de la capacité du Centre à exécuter le budget. Elle félicite le CIRC pour son succès dans la mobilisation des ressources, surtout dans la conjoncture actuelle difficile. Elle s'inquiète toutefois des déficits des trois années

précédentes et du passif de l'AMCS ; elle prend note des mesures prises par le Centre mais elle n'est pas sûre que cela sera suffisant pour combler le déficit. Elle aimerait savoir quelles mesures, parmi celles qui ont été présentées, seront mises en œuvre à l'avenir, selon quel calendrier, et si d'autres mesures sont envisagées. Elle se demande s'il ne conviendrait pas d'ajuster les activités programmatiques pour gérer le déficit qui augmente chaque année.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances) répond que 30% du passif du Centre concernant l'AMCS sont déjà couverts et que l'évolution se fait dans le bon sens, avec une perspective de couverture à 100%. Le déficit a augmenté temporairement, en raison de la mise en application des mesures de l'IPSAS. Une augmentation de 4% par an des contributions jusqu'en 2020 a été mise en place, et si l'on décide de continuer de la même façon, la totalité du déficit devrait être couverte en 2037. Avec le scénario d'une augmentation modérée, le déficit sera réglé en 2038, et en 2050 avec le scénario d'une augmentation faible. Pour donner une idée du contexte, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a décidé récemment de fonctionner selon un régime par répartition et de ne pas couvrir du tout le passif de son AMCS.

Mme SATHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) souligne que le passif diminue chaque année depuis la mise en place de l'augmentation de 4%.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances) précise que le modèle de contribution élevée sera suivi jusqu'en 2020 et que le Comité de surveillance décidera ensuite s'il faut le changer.

Mme HERNANDEZ (Canada) dit qu'elle préférerait la poursuite d'une approche prudente, de façon à éponger le déficit le plus tôt possible.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances), répondant à une question de M. KUMAR (Inde), déclare que les autres recommandations du Commissaire aux comptes seront closes d'ici quelques mois.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution suivant, intitulé « Rapport financier, Rapport du Commissaire aux comptes et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 » (GC/59/R3) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/5 « Rapport financier, Rapport du Commissaire aux comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux comptes de son rapport et de son avis ; et
2. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

La résolution est **adoptée**.

3. PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (2018–2019) ([Document GC/59/6](#))

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances), présentant un résumé de la composition du budget, explique que le programme est alimenté par quatre sources principales de financement: (1) les contributions statutaires des Etats participants, dont la formule n'a pas été modifiée depuis son adoption par le Conseil de Direction en 1976 ; (2) le Fonds spécial du Conseil de Direction, composé du produit des intérêts et de la vente des publications ainsi que des contributions des nouveaux Etats participants non inscrites au budget et de recettes diverses ; (3) les contributions aux frais de soutien aux programmes, calculées au taux normal de 13% ; et (4) les contributions volontaires. Le budget ordinaire est financé par les contributions statutaires, mais il a été complété par les recettes du Fonds spécial du Conseil de Direction au cours des trois exercices biennaux précédents. Les ressources extrabudgétaires comprennent le Fonds spécial du Conseil de Direction, les contributions aux frais de soutien aux programmes et les contributions volontaires.

La préparation du projet de programme et de budget pour la période 2018–2019 s'est déroulée en 2016, avec l'examen approfondi des propositions initiales de chaque Groupe et chaque Section avec le Directeur. Les propositions finales ont été discutées avec le Comité directeur du Centre avant d'être présentées au Conseil scientifique et approuvées par ce dernier. En outre, pour la première fois, le Centre a mené un dialogue sur le financement lors d'une série de téléconférences avec les Etats participants, de façon à faciliter la communication.

Lors de l'élaboration du programme, il faut tenir compte du fait que celui-ci doit traduire concrètement la vision du CIRC et s'aligner sur la Stratégie à moyen terme (2016–2020), sachant qu'il sera évalué sur cette période. Le Centre a cherché de façon pragmatique à réorganiser et redéfinir les priorités après plusieurs périodes biennales au cours desquelles le budget n'a pas véritablement progressé : la Section Surveillance du cancer et les publications du CIRC ont été réorganisées ; la Section Pathologie moléculaire va cesser d'exister avec le départ à la retraite de son Chef de Section, et le budget de fonctionnement de l'Etude d'intervention sur l'hépatite en Gambie est supprimé car l'étude arrive à sa fin. S'il doit mettre en œuvre des programmes

scientifiques importants, le CIRC doit maintenir les effectifs à leur niveau actuel, tout en sachant que les charges statutaires de personnel sont en augmentation.

En ce qui concerne le financement, les contributions du Maroc devraient être intégrées aux contributions statutaires à partir de 2018. D'après les modifications dans le barème OMS des contributions, un seul pays paiera une contribution plus élevée alors que deux pays verront leur contribution diminuer. L'intention du Centre est de moins dépendre du Fonds spécial du Conseil de Direction pour compléter le budget ordinaire. Il n'est pas possible de continuer cette pratique et il faut l'abandonner. Le Brésil s'est engagé à payer les arriérés des contributions dont il est redevable mais en attendant, il faut couvrir ces sommes.

Les projets ont été structurés en arborescence ; cette arborescence contient quatre niveaux, le plus important étant le niveau 2, qui contient les six grands objectifs du Centre. Les objectifs et les projets correspondants sont présentés dans les tableaux des pages 41 et 42 du [document GC/59/6](#). Le budget ordinaire proposé pour 2018–2019 s'élève à 45 073 300€, ce qui représente une augmentation de 3,82 % par rapport au budget approuvé pour 2016-2017, de façon à couvrir les augmentations statutaires des charges de personnel. Le budget est réparti sur les six objectifs, avec une diminution des coûts administratifs (objectif 6) par rapport aux deux exercices biennaux précédents.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) fait remarquer que le budget hors personnel, d'environ 2 millions d'euros, est inférieur à celui de l'exercice biennal 2010–2011, et déclare qu'il faut le maintenir à un niveau minimum pour pouvoir maintenir les activités programmatiques. Si l'on exclut l'augmentation des coûts statutaires, le nombre de membres du personnel émergeant sur le budget ordinaire n'a pratiquement pas changé au cours des dix dernières années. Au total, 24,8 postes sont financés par d'autres sources : dépenses de soutien aux programmes, vente des publications, et contributions non inscrites au budget des nouveaux Etats participants. Le budget ordinaire a augmenté au cours des dix années précédentes en raison de l'arrivée de nouveaux Etats participants et d'un complément provenant du Fonds spécial du Conseil de Direction ; il n'est toutefois pas possible de continuer à compter sur le Fonds spécial du Conseil de Direction alors que ses revenus devraient décliner.

Il est proposé d'augmenter le budget et le financement du prochain exercice biennal d'un montant de 1 659 701€, qui serait financé en partie par les contributions du Maroc, nouvel Etat participant, et en partie par une augmentation d'un peu moins de 0,9 million d'euros de la contribution des 24 autres Etats participants (soit une augmentation de 2,09%). L'augmentation proposée servira à couvrir ce qui était auparavant à la charge du Fonds spécial du Conseil de Direction, à savoir l'augmentation statutaire des charges de personnel, le coût de la restructuration menée au cours de l'exercice biennal précédent, et le coût de l'assurance-maladie du personnel.

La révision du barème de l'OMS pour le calcul du montant des contributions des différents pays entraîne le changement de groupe de trois Etats participants ; la Finlande et l'Italie vont payer moins et la République de Corée paiera davantage. Le montant des ressources extrabudgétaires disponibles pour financer les recherches prioritaires du CIRC a pratiquement doublé, passant de 8 236 686€ en 2016–2017 à 16 391 044€. Le détail du financement attribué aux programmes

prioritaires est présenté dans le document relatif au budget (GC/59/6). Les sept projets scientifiques qui nécessitent des contributions volontaires supplémentaires ont été approuvés par le Conseil scientifique, et seront présentés le jour suivant aux membres du Conseil de Direction lors d'une réunion informelle.

Le Conseil de Direction est invité à soutenir le projet de programme et de budget pour 2018–2019, à accorder l'autorisation d'utiliser 500 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction pour couvrir les fluctuations des taux de change, et à autoriser les transferts entre différentes sections du budget. Elle est prête à répondre aux questions.

M. KUMAR (Inde) estime que le budget alloué à la recherche, à la prévention et au contrôle du cancer semble inférieur à celui des autres domaines ; il demande s'il est possible de l'augmenter. Il aimerait des informations complémentaires sur le changement de classification suite à la révision du barème des contributions statutaires de l'OMS et sur le montant provisionné pour les fluctuations monétaires.

Le Dr YRJÖ-KOSKINEN (Finlande) ajoute qu'il semble y avoir une augmentation importante des effectifs depuis 2014 et il souhaiterait des explications sur ces chiffres.

Le Professeur MURPHY (Australie) félicite l'équipe pour le projet de budget et indique qu'il est d'accord avec les contributions statutaires. Il s'inquiète toutefois de la charge importante qui incombe au Centre en raison de la grille des salaires de l'OMS, avec un salaire moyen de plus de 100 000€. Il se demande si l'augmentation statutaire des charges salariales et le régime d'assurance-maladie particulièrement généreux sont viables quand on les compare à ceux des grands instituts de recherche au niveau international.

Le SECRETAIRE répondant aux questions, déclare que les projets sont attribués à différents domaines scientifiques et que certaines ventilations budgétaires entre les quatre premiers objectifs sont quelque peu artificielles. Le fait qu'il reste encore beaucoup à faire pour comprendre les causes du cancer avant de passer aux interventions de prévention se traduit également dans le budget. En outre, les recherches de laboratoire, relativement plus coûteuses, sont regroupées dans la section 2, même si leurs applications figurent dans d'autres parties du programme. La provision de 500 000€ au titre des fluctuations des taux de change a été mise en place au cours des exercices biennaux précédents mais elle n'a pas été beaucoup utilisée depuis, étant donné qu'il n'y a pratiquement pas eu de fluctuation depuis que le Centre établit son budget en euros et que 80-90 % du budget du Centre est en euros.

Le CIRC emploie au total 240 personnes, dont 160 sont inscrites au budget ordinaire, les autres étant payées sur des fonds extrabudgétaires. Le CIRC compte en outre une centaine de chercheurs en début de carrière, étudiants postdoctoraux et chercheurs invités. La croissance des effectifs a été financée par des fonds extrabudgétaires.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) explique que le CIRC utilise le barème des traitements de l'OMS, de même que les autres agences des Nations Unies. L'échelle des salaires comporte plusieurs éléments, dont un seul concerne le salaire net du personnel ; les autres éléments comprennent l'assurance-maladie du personnel, les cotisations de retraite (7,9% à la charge du personnel et 15,8% à la charge de l'organisation) et les avantages sociaux à court et à long terme. Le Directeur a réduit le taux de réserve pour les avantages sociaux en le passant de 10% à 9% pour lutter contre la hausse des coûts. La rémunération nette représente environ 67% des charges de personnel. D'après le nouveau système de rémunération approuvé par le Conseil exécutif de l'OMS dans la résolution EB140.R8, le personnel de la catégorie professionnelle augmente d'un échelon tous les deux ans au lieu de tous les ans. Le bénéfice, pour le CIRC, de cette révision ne se fera sentir qu'à long terme.

M. YAMAYA (Japon) se félicite des efforts déployés par le secrétariat pour obtenir des ressources extrabudgétaires et, tout particulièrement, du succès des chercheurs du CIRC dans l'obtention de subventions compétitives pour la recherche. Il partage néanmoins les préoccupations du représentant de l'Australie en ce qui concerne les charges de personnel, qui ont augmenté d'environ 40% au cours des 20 dernières années : dans ce contexte, il s'inquiète de la viabilité budgétaire du CIRC. Ce qu'il faut actuellement, ce n'est pas une augmentation du budget mais une amélioration de la structure budgétaire et une plus grande efficacité, notamment en supprimant les doublons et en collaborant avec les acteurs concernés, y compris le siège de l'OMS. Les gouvernements ne peuvent pas demander aux contribuables d'augmenter leurs contributions quand il est possible de gagner encore en efficacité. Même avec une croissance nominale zéro, le Japon reste confronté à une augmentation de 3,7% en raison de la formule de calcul des contributions. Les contribuables aimeraient connaître la raison de l'augmentation du budget par rapport à celui de 2016. Le Japon n'est pas en mesure d'accepter une augmentation du budget ordinaire : si le CIRC doit faire face à des dépenses supplémentaires, il faut qu'il les finance par des ressources extrabudgétaires.

Le Dr KANG (République de Corée) explique que les contributions supplémentaires attendues de la République de Corée, dont le montant s'élève à près de 300 000€, doivent se discuter avec le Ministère des Finances et être approuvées par l'Assemblée nationale ; il communiquera le résultat de ce processus dès que possible.

M. DE RAEDT (Belgique), se référant aux projets prioritaires qu'il est proposé d'adopter pour la première fois dans le cadre du budget-programme, estime que le choix de cette voie présente un certain risque, car cela pourrait conduire à la même situation que l'OMS lors des dernières décennies, quand elle a commencé à accepter des contributions volontaires parce que le budget ordinaire ne répondait pas aux ambitions des Etats Membres. En ce qui concerne le programme des Monographies, il est surprenant qu'un programme phare faisant partie de la mission du CIRC doive être classé comme projet prioritaire, obligeant ainsi les Etats participants à le financer par des contributions volontaires. En ce qui concerne la résolution sur le cancer en cours de

négociation à l'OMS, le nombre croissant d'éléments qui lui sont rajoutés risque de soumettre le CIRC à des exigences excessives, alors que c'est aux membres du Conseil de Direction de définir le rôle et les responsabilités du CIRC.

Le SECRETAIRE répond que c'est le rôle du Conseil de Direction de définir la Stratégie à moyen terme du CIRC et celui du Directeur d'exécuter le programme établi ; les évaluations collégiales font le bilan des progrès accomplis dans les différentes Sections, et le Conseil scientifique rend compte chaque année de différents aspects du programme. Il incombe au Directeur d'appliquer la Stratégie à moyen terme en utilisant les contributions statutaires et les ressources extrabudgétaires. Il existe des différences entre les augmentations statutaires et les augmentations programmatiques. La structure budgétaire a été modifiée, au détriment du personnel d'appui et en faveur des chercheurs, dans la mesure où ce sont eux qui génèrent les fonds extrabudgétaires ; cette approche a bien réussi jusqu'ici. La question sur les Monographies est un bon exemple de la façon d'équilibrer les financements ordinaires et extrabudgétaires : le programme des Monographies est un programme fondamental, financé à 50% depuis plus de 30 ans par l'Institut national du Cancer des Etats-Unis, selon des cycles de financement de cinq ans. A l'heure actuelle, il est à mi-chemin d'un cycle de financement quinquennal et l'on peut être relativement certain du financement des Monographies dans le court terme : il est donc logique d'envisager d'affecter le budget ordinaire à d'autres domaines de la Stratégie que le Conseil de Direction a demandé au CIRC d'exécuter.

Il n'est pas possible de faire des économies sans que cela se voie, étant donné que la seule façon d'y parvenir consiste à faire des coupes dans les programmes : au cours de l'exercice biennal actuel, des économies ont été réalisées en supprimant l'une des sections scientifiques de laboratoire, la Section Pathologie moléculaire, et en fermant la station locale en Gambie. Le plus grand nombre possible d'activités essentielles du CIRC ont été transférées sur des budgets mixtes alimentés à la fois par les contributions statutaires et les ressources extrabudgétaires, en tenant compte des domaines qui sont les plus susceptibles d'obtenir des fonds extrabudgétaires. En ce qui concerne la comparaison avec l'OMS, la plupart des fonds extrabudgétaires du CIRC proviennent de financements compétitifs durement acquis, provenant de conseils de recherche ou d'organisations caritatives, alors que la majorité des financements extrabudgétaires de l'OMS proviennent des contributions volontaires des Etats Membres. Les sept autres projets proposés ont été soumis dans but de déterminer si les Etats participants souhaitent les financer : il s'agit de projets évolutifs et certains d'entre eux ne peuvent pas être réalisés sans soutien. Quant aux exigences supplémentaires du projet de résolution de l'OMS sur le cancer, le Centre croit comprendre qu'il lui sera demandé de fournir la base de données scientifiques pour le rapport de situation mondial, mais il suivra attentivement la situation pour s'assurer qu'il ne soit pas chargé de tâches supplémentaires pour lesquelles il ne dispose pas de ressources.

Le Dr TRACY (Etats-Unis d'Amérique) accueille favorablement le projet de budget et reconnaît le travail accompli pour le produire, mais comme le représentant du Japon, sa délégation ne peut pas appuyer l'augmentation des contributions des Etats participants, parce qu'il est possible d'obtenir des fonds supplémentaires des contributions des nouveaux États participants et de sources extrabudgétaires. Elle ne comprend pas le déficit budgétaire de 13,72 millions d'euros et partage l'inquiétude des représentants du Japon et de l'Australie en ce qui concerne les charges de personnel. Tel qu'il est présenté, le budget semble plus ambitieux que réaliste, puisque même l'augmentation proposée de 2,09 millions d'euros des contributions statutaires de suffirait pas à combler le déficit prévu. Elle ne chercherait pas à bloquer un projet de budget conforme à celui de 2016–2017 et propose d'envisager d'autres sources de financement, y compris une approche plus stratégique de l'augmentation des contributions volontaires. Le CIRC a un taux normal de recouvrement des coûts de 13% même si certains projets coûtent plus cher. Ces dernières années, un certain nombre d'organisations au sein du système des Nations Unies ont revu et augmenté le recouvrement des coûts de façon de ne pas avoir à financer le déficit par les contributions statutaires.

Le Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) félicite le Directeur pour sa gestion du budget du CIRC et reconnaît les efforts considérables nécessaires pour continuer à produire des résultats de qualité et appliquer la Stratégie à moyen terme, alors que le budget de recherche diminue en termes réels. En valeur réelle, le budget proposé est moins élevé qu'il y a 10 ans, c'est pourquoi le Royaume-Uni appuie la demande d'augmentation. Il félicite le Directeur pour le niveau de financement extrabudgétaire obtenu par le Centre alors que les opportunités diminuent. Si de nouveaux Etats participants sont acceptés avant la prochaine session du Conseil de Direction, il se demande si leurs contributions seront affectées au Fonds spécial du Conseil de Direction au cours du cycle budgétaire 2018–2019.

Le Professeur MELBYE (Danemark) partage les préoccupations exprimées par les intervenants précédents au sujet du budget et des pressions exercées par les augmentations de salaires. Néanmoins, compte tenu de l'inflation, l'augmentation demandée au Danemark est proche d'une croissance nominale nulle et le Danemark serait heureux de contribuer sur cette base.

M. SOORSMA (Pays-Bas) ajoute qu'il est lui aussi impressionné par les résultats du CIRC. Il insiste sur la nécessité d'une approche novatrice pour trouver des financements, approche qui pourrait s'appuyer sur les qualités uniques du CIRC et la pertinence de son travail. Il approuve la poursuite de recherche de financements privés, qui s'avère indispensable, et peut également accepter l'augmentation des contributions ; il soutient le projet de résolution.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) rappelle que les contributions des nouveaux Etats participants susceptibles de rejoindre le CIRC en 2017 et 2018 relèveront de la catégorie « contributions non inscrites au budget ». Ces contributions ne seront

pas affectées au budget ordinaire ; le premier montant de 35 650€ sera affecté au Fonds de roulement et le reste au Fonds spécial du Conseil de Direction. Dans le passé, le Conseil de Direction a autorisé le Directeur à utiliser ces fonds pour soutenir les activités du Centre.

Mme BERILLE (France) remercie le Centre pour sa contribution à l'excellence scientifique. La France s'est déjà engagée à apporter une contribution de quelque 48 millions d'euros pour le Nouveau Centre et c'est pourquoi elle ne sera pas en mesure de payer l'augmentation proposée de 4,47% sur les contributions statutaires. Elle demande s'il serait possible de s'entendre sur une augmentation plus faible.

Le Dr RIVEDAL (Norvège) indique que la Norvège a réduit ses dépenses de santé, effectuant notamment des coupes de 15% dans les budgets de personnel. Néanmoins, comme l'a exprimé le représentant du Danemark, le ministère norvégien compétent a reconnu que la somme de 30 000€ demandée représente un bon investissement et accepte donc la proposition d'augmentation du budget.

Mme HERNANDEZ (Canada) exprime son soutien à l'orientation générale du programme scientifique et estime qu'il correspond à la mission et à l'expertise du Centre. Elle apprécie les efforts déployés par le CIRC durant cette année pour dialoguer avec les Etats participants à un stade précoce de la discussion du budget. Mais le Canada a une politique de croissance nominale zéro, ce qui ne l'empêche pas de s'inquiéter de la pratique consistant à utiliser le Fonds spécial du Conseil de Direction : comme cette pratique a été conçue comme une mesure temporaire, il conviendrait d'y mettre fin. Elle est également préoccupée par la pérennité du Centre, plus particulièrement en ce qui concerne l'échelle des salaires, sachant que les Etats participants ne sont pas disposés à prendre en charge l'ensemble des salaires et des avantages sociaux par une augmentation de leurs contributions. Il est difficile de justifier ces augmentations auprès des contribuables quand les gouvernements réduisent les dépenses publiques dans leur pays.

Le Dr SEREDA (Fédération de Russie) déclare que la meilleure façon de combler le déficit budgétaire ne consiste pas à demander des contributions supplémentaires aux Etats participants, mais à attirer des donateurs pour les différents projets.

Le SECRETAIRE reconnaît que l'utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction n'est pas une solution viable à long terme ; il s'agissait d'une solution provisoire en période de crise de financement et le fait qu'elle soit devenue partie intégrante du budget au cours des trois exercices biennaux précédents ne permet pas de donner une image transparente des coûts de fonctionnement réels du Centre. C'est pourquoi l'utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction a été supprimée du projet de budget actuel.

Le Professeur RICCIARDI (Italie) avoue que son Gouvernement reconnaît l'importance de la valeur et de la mission du CIRC, mais il a entamé un examen des dépenses internes et ne peut donc pas soutenir l'augmentation budgétaire proposée. En guise de solution de rechange, son Gouvernement pourrait envisager la possibilité de financements volontaires supplémentaires, comme par exemple le financement de bourses, le détachement de personnel et des incitations à la mobilité des jeunes chercheurs.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) dit qu'il ne peut pas approuver le budget compte tenu des contraintes financières actuelles en Espagne. Il pourrait accepter les engagements déjà inclus dans le budget 2016–2017, mais pas les nouvelles activités proposées.

Le Dr KUNERT (Autriche) ajoute que, bien que le programme soit concis, elle ne peut pas approuver le budget proposé, étant donné la politique de croissance nominale zéro imposée à tous les établissements de recherche en Autriche. Elle comprend que le CIRC est obligé de couvrir l'augmentation des charges de personnel due à l'indexation, c'est pourquoi elle est d'accord pour une augmentation de budget correspondant à la contribution du Maroc, nouvel Etat participant.

M. DE RAEDT (Belgique) déclare qu'il convient d'adopter une croissance nominale zéro en ce qui concerne les contributions statutaires des Etats participants.

Le PRESIDENT rappelle qu'il a écrit aux Etats participants la semaine avant la réunion du Conseil de Direction pour connaître leur opinion et que onze d'entre eux ont répondu qu'ils ne pouvaient pas soutenir le budget dans sa forme actuelle. Dans ce contexte, il demande au Directeur quelle proposition de budget il pourrait faire.

Le SECRETAIRE répond que le budget n'a pas été préparé dans un esprit de contradiction et il comprend, d'après la satisfaction exprimée à propos du programme du CIRC, que le Conseil de Direction cherche les moyens de l'aider à l'exécuter. Les Etats participants apportent leur soutien de différentes façons et pas seulement par leurs contributions statutaires, et il est de sa responsabilité de mettre en avant les moyens dont le Centre a besoin pour maintenir le programme. Le premier objectif du projet de budget est de ne plus avoir à dépendre du Fonds spécial du Conseil de Direction, sachant que ses ressources, qui s'amenuisent, sont déjà utilisées pour financer l'infrastructure informatique et d'autres domaines qui devraient idéalement figurer dans le budget de base. Un certain nombre de postes sont financés par les revenus provenant de la commission sur les frais généraux, mais il existe une limite au montant qui peut être financé par les frais d'appui aux programmes. Pour essayer de limiter la charge imposée aux Etats participants actuels, beaucoup d'efforts ont été déployés pour attirer de nouveaux Etats participants. Mais il pourrait être difficile d'en attirer de nouveaux, surtout de leur montrer les avantages que cela comporte, si ce n'est d'aider financièrement les Etats participants actuels. La présentation des sept projets vise à montrer que le CIRC peut continuer à mener des recherches

en-dehors du budget ordinaire ; les Etats participants peuvent alors décider s'ils veulent soutenir l'un des projets par un financement extrabudgétaire. Dans la situation actuelle, il existe deux façons de réduire le budget : la première consiste à envisager une augmentation de 1% qui permettrait de couvrir les augmentations statutaires des charges de personnel ; la seconde consiste à adopter un budget de croissance nominale zéro qui nécessitera une coupe budgétaire d'environ 900 000€.

Le PRESIDENT demande si les participants peuvent accepter la première option, à savoir une augmentation de 1% des contributions statutaires, qui permettrait de couvrir les augmentations statutaires des charges de personnel, sans augmentation du coût des programmes.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) ajoute qu'une augmentation de 1% des contributions statutaires des Etats participants actuels équivaldrait à une diminution de 482 000€ du budget proposé.

Les représentants de l'Australie, du Danemark, de la Finlande, de la France, de l'Inde, de la Norvège, des Pays-Bas, du Qatar, et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord déclarent qu'ils peuvent accepter la proposition visant à couvrir les augmentations tandis que les représentants de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Italie et du Japon indiquent qu'ils ne peuvent pas. La représentante du Maroc fait part de la volonté de son Gouvernement de respecter ses engagements, et le représentant de la République de Corée espère apporter une réponse positive après de nouvelles consultations avec le Ministère des Finances.

Le PRESIDENT déclare que les pays qui n'acceptent pas la proposition sont les plus nombreux et il demande donc au Directeur de présenter l'option correspondant à une augmentation de 0%.

Le SECRETAIRE indique qu'un budget à croissance nominale zéro n'entraîne aucune augmentation des contributions des Etats participants existants, à l'exclusion du Maroc, et correspond à un budget révisé de 44 149 793€. Les économies seront réalisées en réduisant les investissements prévus en bioinformatique et en retardant le recrutement de certain personnel scientifique. Le programme des bourses du CIRC sera temporairement suspendu et il n'y aura qu'une seule université d'été en 2019 et aucune en 2018. Le programme du Directeur pour le développement sera réduit et le soutien proposé aux biobanques des pays à revenu faible et intermédiaire sera suspendu (il pourrait être financé par des sources extrabudgétaires). Les fonds alloués à certains projets pilotes dans le cadre d'études génétiques seront coupés et ceux des budgets de l'administration et de la formation du personnel seront diminués. Les compressions permettent toutefois encore de conserver un programme scientifique solide et de maintenir la composante principale tout en gardant ouverte la possibilité d'attirer des fonds provenant d'autres sources.

Répondant à une question de Mme HERNANDEZ (Canada), le SECRETAIRE confirme que l'objectif est de cesser de dépendre du Fonds spécial du Conseil de Direction et de se tourner vers les nouveaux Etats participants pour obtenir des financements supplémentaires.

Au cours de la discussion qui s'ensuit, plusieurs représentants indiquent qu'ils ont besoin de la confirmation de leurs capitales avant d'approuver le budget à croissance nominale zéro proposé.

Le Dr TRACY (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il serait plus facile d'obtenir l'approbation s'ils avaient une claire description des programmes qui seront supprimés et de ceux qui pourront être soutenus.

Le SECRETAIRE, appuyé par le PRESIDENT, explique que, d'habitude, c'est au Directeur qu'il revient de gérer la répartition détaillée du budget, une fois que l'on s'est mis d'accord sur les montants globaux.

Le PRESIDENT ajoute que les chiffres relatifs au budget à croissance nominale zéro seront fournis afin de faciliter les consultations des représentants avec leurs capitales avant de reprendre la discussion le lendemain.

La séance est levée à 18h45.